



## **Procédure pour la nomination des candidat.es têtes de liste des Verts pour les élections de 2019**

*(Légèrement adaptée pour tenir compte de la décision du conseil - modifications en rouge)*

### **Introduction**

Dans les États Membres, les campagnes électorales se dérouleront au niveau national quelques mois avant les élections de mai 2019 et tiendront compte du contexte national et des calendriers habituels. Cependant, les discussions au sein du Parlement européen et des partis politiques européens sur la sélection de leurs *têtes de liste* - c.-à-d. le ou la candidat.e à la présidence de la Commission de l'UE - prévoient pour fin 2018 un début de campagne électorale, ainsi que d'éventuels débats avec les principaux et principales candidat.es dès le début du mois de décembre 2018.

Le régime des *Spitzenkandidaten* (*têtes de liste*) fut une réussite en 2014 et nous voulons profiter de cette expérience. Nous avons alors deux candidat.es, mais cette fois, il incombe au Conseil du PVE de décider si nous aurons à nouveau deux candidat.es ou seulement un.e, comme le propose le comité du PVE.

Le comité du PVE propose que les partis membres du PVE élisent les candidat.es Verts têtes de liste pour la campagne 2019 du PE au cours du Conseil d'automne 2018, qui se tiendra du 23 au 25 novembre 2018, et dans le respect des procédures, des exigences et du calendrier ci-dessous.

**Décision des délégué.es du Conseil d'Anvers :** Le conseil du PVE à Anvers décide de nommer deux têtes de liste/Spitzenkandidaten.

### **Candidatures et rôles des partis membres**

- Le Comité du PVE ouvrira les appels à candidatures le 8 juin 2018.
- Les candidat.es peuvent se présenter jusqu'au 14 septembre et doivent être officiellement désigné.es par leur parti membre respectif.
- **Le conseil du PVE à Anvers décide de nommer deux têtes de liste/Spitzenkandidaten.** Au moins l'un.e des candidat.es doit être susceptible d'être élu.e au Parlement européen. Les candidat.es doivent se présenter aux élections européennes sur l'une des listes (y compris listes d' alliances) d'un parti membre des Verts européens.
- Les candidat.es sont invité.es à présenter leur programme politique en deux pages maximum ; ils et elles doivent être prêt.es à voyager dans toute l'UE ; à représenter les Verts dans les principaux débats transnationaux avec les autres familles politiques et à mener une campagne au niveau transnational afin de soutenir les activités de campagne des partis membres du PVE.



- Les partis membres doivent explicitement consentir à la participation des candidat.es qu'ils désignent. Les partis peuvent désigner un.e non-membre comme candidat.e tête de liste.
- Au cours d'une deuxième phase, afin de souligner le caractère transnational des élections européennes, tou.tes les candidat.es doivent obtenir le soutien explicite d'au moins cinq autres partis membres du PVE pour le 28 septembre 2018, afin de devenir candidat.es à l'élection des têtes de liste pour les Verts.
- Les partis du PVE peuvent soutenir deux candidat.es têtes de liste.
- Les partis doivent confirmer leur choix/soutien par écrit.
- La Fédération des jeunes Verts européens (FYEG) peut désigner un.e candidat.e de la jeunesse. Ce ou cette candidat.e devra toutefois également obtenir l'appui d'au moins cinq partis membres du PVE. La FYEG peut également soutenir **deux** candidat.es.
- Les partis candidats au PVE ne peuvent pas nommer de candidat.e mais peuvent en soutenir **2**
- Le PVE sera totalement transparent durant ce processus et fournira les informations pertinentes aux secrétaires internationaux des partis membres du PVE.
- Le PVE assurera des conditions équitables par l'égalité de la promotion, de la représentation et du soutien envers tous les candidat.es, tout au long du processus.
- Les candidat.es se présenteront au Conseil d'automne de Berlin, qui se tiendra du **23 au 25 novembre 2018**.

### **Vote pour le ou la candidat.e tête de liste Vert**

- Le vote pour le/la candidat.e tête de liste Vert se tiendra au cours du Conseil d'automne conformément aux procédures de vote du PVE.
- Les candidat.es têtes de liste verts seront le cœur et le visage de notre campagne et seront chargé.es de représenter notre famille politique tout au long de la campagne.



**Annexe : Calendrier**

Date	Action	Responsable
23/24 février	Première ébauche de la résolution	Comité
12 avril	Présentation de la résolution à la réunion des chef.fes de parti	Comité
20 avril	Projet de résolution soumis aux délégué.es du Conseil	Secrétariat
18-20 mai	Vote sur la résolution	Conseil à Anvers
8 juin	Ouverture de l'appel/nomination à candidatures	Secrétariat
Juillet, avant les vacances d'été ; août, après les vacances d'été	Envoi des rappels	Secrétariat
14 septembre	Date limite pour la nomination des candidat.es	Secrétariat
28 septembre	Date limite pour les lettres d'appui et de la liste finale des candidat.es éligibles	Secrétariat
29 septembre - 17 novembre	Campagne candidat.es - activités organisées par le PVE	Secrétariat
23 - 25 novembre	Vote pour les candidat.es têtes de liste	Congrès/Conseil
À déterminer	Annonce de l'élection des candidat.es	Média
Tour des candidat.es têtes de liste		

/ En cas de doute entre ce texte et la version originale en anglais, [la version anglaise](#) fait foi.